



ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES MANUELS
SCOLAIRES, RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION
ET MUTUALISATION DES RESSOURCES
ÉDUCATIVES ENTRE LES PAYS D'AFRIQUE
SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE



BÉNIN



BURUNDI



MADAGASCAR



NIGER



SÉNÉGAL



TOGO

**DÉCLARATION
DES MINISTRES
DE L'ÉDUCATION**



Nous, ministres de l'Éducation des pays participant à l'activité « Évaluation de la qualité des manuels scolaires » du projet « Ressources éducatives » :

1 **Réaffirmons** notre attachement aux textes fondamentaux visant l'amélioration de la qualité des systèmes éducatifs au niveau africain (Stratégie continentale de l'éducation CESA 16-25 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine) et au niveau mondial (ODD4 du cadre d'action Éducation 2030).

2 **Réaffirmons** l'engagement de nos pays à poursuivre et à renforcer les réformes de nos systèmes éducatifs conformément à ces textes fondamentaux en prenant en compte les priorités nationales inscrites dans nos plans sectoriels d'éducation.

3 **Saluons** l'initiative du « Projet d'appui à la production et diffusion de ressources éducatives pour le primaire et le secondaire en Afrique subsaharienne francophone » qui s'inscrit dans la dynamique de réforme de nos systèmes éducatifs.

4 **Exprimons** notre volonté d'œuvrer pour soutenir l'accès équitable et inclusif de nos élèves du primaire et du secondaire aux ressources éducatives dont la finalité est l'amélioration de la qualité des apprentissages.

5 **Constatons**, au regard des évaluations PASEC et du rapport périodique de l'OQE, que la disponibilité du manuel scolaire est une variable fortement contributive dans les performances scolaires des apprenants.

6 **Saluons** de ce fait la mise en œuvre de l'activité « Évaluation des manuels scolaires » du « Projet d'appui à la production et diffusion de ressources éducatives pour le primaire et le secondaire en Afrique subsaharienne francophone » dans nos pays.

7 **Exprimons** notre volonté d'œuvrer pour l'atteinte de l'objectif général de ce volet qui est d'améliorer la qualité du processus de conception et d'évaluation des manuels scolaires.

8 **Engageons** nos pays à prendre en compte les recommandations du rapport consolidé de cette évaluation, notamment en :

8.1 **Diffusant à une large échelle** le document issu de ce rapport présentant les lignes directrices devant orienter la conception et l'évaluation des manuels scolaires adaptés aux contextes de nos pays et aux standards internationaux afin que tous les acteurs de nos systèmes éducatifs se les approprient.

8.2 **Ouvrant** pour l'intégration de ces lignes directrices dans les textes officiels encadrant la conception et l'évaluation des manuels scolaires dans nos pays.

8.3 **Créant un cadre d'action** permettant aux experts en conception et en évaluation des manuels scolaires de nos différents pays de coordonner leurs efforts en vue d'élaborer des documents de référence : guides pédagogiques, manuels scolaires et autres ressources pédagogiques harmonisées produites sous forme de ressources éducatives libres dans les disciplines clés afin de soutenir l'apprentissage, rapports d'études sur la qualité des manuels scolaires, etc.

8.4 **Soutenant les efforts du projet ressources éducatives** pour renforcer la mutualisation et la collaboration entre pays pour la production et l'accès aux ressources éducatives par les élèves et les établissements secondaires.

8.5 **Mettant en place des mécanismes de suivi-évaluation** de la prise en compte de ces recommandations.

9 **Entendons** promouvoir, dans le cadre des réunions des instances de la CONFEMEN et des sessions ministérielles de l'UNESCO, la participation d'autres pays d'Afrique subsaharienne francophone au volet « Évaluation des manuels scolaires » du projet « Ressources éducatives » et le renforcement de la mutualisation et la collaboration pour la production et l'accès aux ressources éducatives auprès de nos pairs, ministres de l'Éducation.

Les ministres de l'Éducation des pays participant à l'activité
« Évaluation des manuels scolaires » du projet « Ressources éducatives »